

Nous contacter

La Coordination Hospitalière des Prélèvements d'Organes et de Tissus organise tous les dons de tissus et d'Organes du CH Ardèche Nord et est présente à chaque étape de la démarche du don.

Elle se tient à votre disposition pour répondre à vos questions, tous les jours de la semaine, de 8h30 à 14h30.

04.75.67.26.30

chpot@ch-ardeche-nord.fr
CH Ardèche Nord / Niveau 6

L'activité de prélèvement et de greffe d'organes et de tissus est sous l'égide de l'Agence de la Biomédecine. Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

www.agence-biomedecine.fr



**Nous pouvons tous un jour être concerné.
Je sais pour mes proches, ils savent pour moi**

LE DON DE CORNÉES



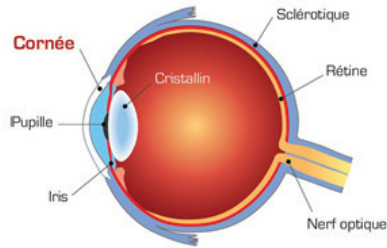
**CENTRE
HOSPITALIER
D'ARDÈCHE NORD**



Des réponses à vos questions...

Qu'est-ce que la cornée ? UNE MERVEILLEUSE LENTILLE !

La cornée est la lentille transparente située à l'avant de l'œil. Sa fonction est essentielle dans la transmission de la lumière à l'intérieur de l'œil.



Quelles sont les maladies de la cornée ?

ELLES SONT NOMBREUSES !

Les maladies de la cornée les plus fréquentes sont des déformations progressives (kératocônes), infectieuses, des maladies génétiques ou post-traumatiques (perforations, brûlures chimiques) qui l'opacifient de façon brutale ou progressive.

Ces déformations ou opacifications compromettent gravement la vision et peuvent conduire à la cécité. Elles peuvent aussi être responsables de douleurs.

Quels sont les besoins ? ILS SONT TRÈS IMPORTANTS !

Sauf pour certaines pathologies exceptionnelles, il n'existe pas encore de cornée artificielle (synthétique). **L'unique solution est la greffe de cornée humaine provenant de donneur décédé** (4754 greffes de cornées réalisées en 2021). Les dons restent très insuffisants par rapport aux besoins (on compte environ 1 donneur pour 70 patients en attente). Les patients sont obligés d'attendre des mois, voire des années dans des conditions invalidantes.

Qui peut être donneur ? TOUT LE MONDE !

Il n'y a pas d'âge maximum pour donner ses cornées et très peu de situations médicales empêchent le don, même en cas de problèmes de vue comme la cataracte, le glaucome ou la myopie. Toute personne résidant en France est donneuse de cornées, sauf s'il elle avait exprimé un refus de son vivant : **c'est le principe du consentement présumé.**

La réglementation qui encadre le don de cornées est la même que celle qui régit le don d'organes. Le don est **anonyme et gratuit.**

Comment se déroule le don de cornées ?

Une infirmière vérifie le dossier médical ainsi que l'absence de contre-indication. Elle consulte également le RNR (Registre National des Refus) et, en l'absence d'inscription, contacte les proches du défunt. Il se renseigne sur la volonté du défunt concernant le don, y était-il opposé ? Cet entretien, tout comme le prélèvement aura lieu dans les **24 heures** après le décès. En cas de non-opposition exprimée de son vivant, le prélèvement est organisé dans les plus brefs délais afin de ne pas retarder les obsèques. Seule la cornée est prélevée, de façon stérile, par un médecin ophtalmologue, dans une salle dédiée à ce type de prélèvement au sein de la chambre mortuaire de l'hôpital. Le geste est rapide, il dure environ 1 heure.

Le prélèvement est effectué dans le respect de la dignité du corps du défunt, il ne modifie pas l'aspect du visage. Il n'y a donc ni cicatrices, ni traces extérieures du don.

Que deviennent les cornées prélevées ?

Elles sont acheminées à la banque de cornées de l'Établissement Français du Sang (EFS) de Saint-Etienne. Elles y seront analysées et après contrôle de qualité, elles seront proposées à la greffe.

Dans un délai de deux mois, les proches ont la possibilité de reprendre contact avec l'équipe de coordination afin d'être informés du devenir des greffons.

Comment se passe la greffe ?



La greffe de cornées n'est pas contrainte par la compatibilité entre donneur et receveur car la cornée n'est pas vascularisée.



La greffe est réalisée au décours d'une hospitalisation courte (2 à 5 jours). Les suites opératoires sont légères et nécessitent l'application de collyres.



La récupération visuelle peut durer de 6 à 8 mois, mais une amélioration est déjà perceptible au bout de quelques semaines. La greffe de cornées améliore considérablement la qualité de vie des receveurs.